

le vendredi 28 mai 2004

10 h

Prière.

Soulignant le 60<sup>e</sup> anniversaire du jour J, le 6 juin 2004, le premier ministre accueille à l'Assemblée des membres de la Légion royale canadienne et des anciens combattants, notamment David Dickson, Vaughan Boyne, Ron Stafford, Nelson Adams, Len Poore, Dennis Driscoll, président de la direction néo-brunswickoise de la Légion royale canadienne, et Boyd Ring, sergent d'armes de cette direction. L'hon. M. Lord rend hommage aux anciens combattants survivants et à ceux qui ont sacrifié leur vie pour la liberté des gens de la province et du Canada.

M. S. Graham, chef de l'opposition, se joint au premier ministre à cet égard.

---

Pendant les déclarations de députés, M<sup>me</sup> Weir invoque le Règlement ; elle demande pourquoi un député est autorisé à porter à la Chambre un tee-shirt de promotion d'une cause alors que, récemment, le port de tenues du genre a été interdit à des personnes dans les tribunes.

Le président déclare qu'il n'est pas au courant et qu'il sursoit à statuer.

---

S.H. le lieutenant-gouverneur est annoncé et, invité à faire son entrée, prend place au trône.

Le président s'adresse à Son Honneur, en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

L'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick a adopté au cours de la séance actuelle plusieurs projets de loi que je prie respectueusement en son nom Votre Honneur de sanctionner.

Le greffier adjoint donne lecture du titre des projets de loi, que voici :

- 14, *Loi modifiant la Loi sur la santé mentale ;*
- 15, *Loi modifiant la Loi modifiant la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail ;*
- 19, *Loi modifiant la Loi créant l'Ordre du Nouveau-Brunswick ;*
- 20, *Loi concernant des questions administratives de diverses lois sur les corporations et les sociétés ;*
- 27, *Loi supplémentaire de 2003-2004 (1) portant affectation de crédits ;*

- 29, *Loi modifiant la Loi sur la santé mentale* ;  
30, *Loi modifiant la Loi sur le paiement des services médicaux* ;  
31, *Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi* ;  
32, *Loi modifiant la Loi sur la garde et la détention des adolescents* ;  
34, *Loi modifiant la Loi sur la pêche sportive et la chasse* ;  
35, *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation* ;  
40, *Loi constituant l'association des Technologues en radiation médicale du Nouveau-Brunswick* ;  
41, *Loi constituant en corporation l'Institut des agronomes du Nouveau-Brunswick* ;  
45, *Loi modifiant la Loi sur l'exploitation des carrières* ;  
47, *Loi supplémentaire de 2002-03 (2) portant affectation de crédits* ;  
49, *Loi modifiant la Loi sur le régime de retraite des employés de la cité de Moncton*.

Son Honneur accorde sa sanction en ces termes :

La reine le veut. It is the Queen's wish.

La greffière de l'Assemblée législative proclame la sanction de Son Honneur, en ces termes :

Au nom de Sa Majesté, S.H. le lieutenant-gouverneur sanctionne ces projets de loi, les édicte et en ordonne l'impression.

Son Honneur se retire de la Chambre, et le président reprend le fauteuil.

---

Est déposé et lu une première fois le projet de loi d'intérêt privé suivant :

par M. Carr :

54, *Loi concernant la Société des technologues en cardiologie du Nouveau-Brunswick*.

Il est ordonné que ce projet de loi soit renvoyé au Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé.

---

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par M. Lamrock :

55, *Loi sur la restriction des chiens* ;  
56, *Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient lus une deuxième fois à la prochaine séance.

---

L'hon. P. Robichaud annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité plénier pour étudier le projet de loi 44, après quoi elle se formera en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires d'Entreprises Nouveau-Brunswick.

Il est unanimement convenu de modifier l'horaire : de suspendre la séance de 12 h 30 à 13 h et de la lever à 16 h 30.

---

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M. Holder.

À 11 h 55, le président du comité suspend la séance pour cinq minutes.

12 h

La séance reprend.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. Holder, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport du projet de loi suivant sans amendement :

44, *Loi sur les valeurs mobilières.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

---

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. C. LeBlanc.

À 12 h 30, la séance est suspendue d'office jusqu'à 13 h.

13 h

La séance reprend sous la présidence de M. C. LeBlanc.

Après un certain laps de temps, M. Holder prend le fauteuil.

Après un certain laps de temps, M. MacDonald prend le fauteuil à titre de président suppléant du comité.

---

Après un certain laps de temps, M. C. LeBlanc reprend le fauteuil.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. C. LeBlanc, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

---

La séance est levée à 16 h 30.

---

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans l'avis de motion 96 (25 mai 2004).